

**Séance du Conseil de Ville
du 25 mars 2013 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 4 / 2013**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 2 et 3 des 28 janvier et 25 février 2013
4. Questions orales
5. Abrogation du Règlement communal sur la protection des données à caractère personnel
6. Développement de l'interpellation 3.01/13 - "Le vote par correspondance est-il une boîte noire ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
7. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme Anne Froidevaux, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle informe que M. Jacques Marchand, PS, démissionnaire au 30 avril 2013, sera remplacé par Mme Rébecca Lena et que M. Laurent Michel deviendra suppléant. De plus, elle invite les participants au cours de formation politique à s'adresser à M. Jude Schindelholz pour les questions liées au transport.

2. **APPEL**

Conseil de Ville

37 membres sont présents.

Mme Anne **Froidevaux**, présidente, M. Pierre **Chételat**, 1^{er} vice-président, MM. Renaud **Ludwig** et Jude **Schindelholz**, scrutateurs.

Mme, M., Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Pierre-Alain **Fleury**, Jean-Yves **Gentil**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Karen **Hulmann**, Sébastien **Lapaire**, Christel **Lovis**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Emilie **Schindelholz Aeschbacher**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Alain Beuret est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Mme Jeanne Beuret est remplacée par M. David **Asséo**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**

M. Paul Fasel est remplacé par M. Félix **Baumann**

M. Jacques Marchand est remplacé par M. Ali **Iskander**

Mme Sylvianne Mertenat est remplacée par M. Didier **Schaller**

M. André Parrat est remplacé par Mme Paola **Stanic**

M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**

M. Mehmet Suvat est remplacé par Mme Rébecca **Lena**

Sont excusés

Mme, M., Murielle Macchi, Dominique Nusbaumer, Camille Rebetez et Alain Steger.

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances

- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux

- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique

- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Philippe **Hammel**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 2 ET 3 DES 28 JANVIER 2013 ET 25 FÉVRIER 2013

Le procès-verbal no 2 du 28 janvier 2013, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

5. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Page 10

...

DECISION : **M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, est élu membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'unanimité, par 40 voix.**

...

Le procès-verbal no 3 du 25 février 2013 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, demande au Conseil communal s'il participera à la campagne nationale organisée par l'Union suisse des paysans pour lutter contre les déchets et les déjections de chiens sur les terres agricoles, les routes et les chemins, qui nuisent à l'environnement, à l'image de la ville et au bétail.

Mme Françoise Collarin en référera à son service et indique que la Ville s'engagera probablement dans cette campagne.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

M. Marc Ribeaud, PS, rapporte qu'un accident a été évité de justesse sur la rampe de l'esplanade de la Salle Saint-Georges, en raison de l'éclairage, semble-t-il, insuffisant. Il souhaite savoir si le Bureau de prévention des accidents a vérifié les normes de sécurité sur ce lieu et, le cas échéant, connaître son avis.

Mme Françoise Collarin informe que le BPA a étudié le secteur à plusieurs reprises et que les derniers aménagements liés à la main courante répondaient aux normes. Elle se renseignera auprès de son département pour savoir si l'éclairage a fait l'objet d'un examen.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Patrick Chapuis, PCSI, revenant sur les cambriolages perpétrés à Delémont, demande au Conseil communal s'il a conscience de cette problématique et s'il entend prendre des mesures dissuasives. De plus, il souhaite connaître les responsabilités des Polices cantonale et locale en la matière.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que l'Exécutif est conscient du problème lié aux cambriolages. Même s'ils ont diminué de moitié en Suisse depuis 30 ans, des cambriolages en nombre peuvent se produire durant une période restreinte. M. Kohler indique que les Polices cantonale et locale ont pris différentes mesures, notamment préventives et répressives, parallèlement à d'autres actions qui ne peuvent être divulguées pour des raisons de confidentialité. Il invite la population à avertir la police lorsque des personnes suspectes rôdent dans les quartiers et à renoncer à signer des pétitions en faveur de soi-disant associations. En effet, ces récoltes de signatures, qui s'opèrent sans autorisation, permettent d'aviser les voleurs que les citoyens ne sont pas à leur domicile, lequel est ensuite susceptible d'être cambriolé.

M. Patrick Chapuis est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, s'interroge sur les raisons pour lesquelles la Police locale est toujours en sous-effectif, deux postes étant vacants et un agent étant en congé maladie de longue durée.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que deux postes sont encore vacants à la Police locale, les mises au concours n'ayant pas permis d'engager des agent-e-s formé-e-s. Pour pallier ce manque d'effectif, la collaboration s'est intensifiée avec les entreprises de sécurité, dont l'activité donne entière satisfaction. M. Kohler souligne que, dans ce domaine, les villes et cantons font tous face aux mêmes problèmes de recrutement. Pour Delémont et le Canton, il relève en particulier les incertitudes liées au projet de fusion des polices, qui peuvent inciter les agents de la Police cantonale à renoncer à rejoindre le corps delémontain au cas où ils devraient réintégrer la Police cantonale ultérieurement.

M. Dominique Baettig est satisfait.

M. Félix Baumann, PCSI, souhaite connaître le cadre et le but de la réception, par la Ville, de M. Behgjet Pacolli, ex-ministre du Kosovo, dont il qualifie la réputation de sulfureuse.

M. Pierre Kohler, maire, indique que la communauté kosovare a organisé la visite de M. Pacolli. En sa qualité de vice-premier ministre du Kosovo, il a été reçu par les Autorités delémontaines, vu les étroites relations que la Ville entretient avec cette communauté, la Suisse ayant par ailleurs été un des premiers pays à reconnaître le Kosovo. M. Kohler admet les affaires dont a fait l'objet M. Pacolli, tout en relevant

qu'il en a été totalement blanchi. Il précise que M. Pacolli possède les nationalités suisse et kosovare et qu'il a résidé au Tessin avant de retourner au Kosovo. A noter encore que M. Pacolli sera certainement candidat à la présidence lors des prochaines élections et qu'il avait présidé le pays durant six mois, avant que son élection ait été annulée pour vice de forme.

M. Félix Baumann est satisfait.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, s'agissant des arbres d'ornement dont se charge la Commune, indique que, selon un article du *Delémont.ch*, chaque arbre coupé est remplacé par un autre au même endroit. De plus, l'article précise que les platanes, tilleuls et érables sont remplacés par de nouvelles essences requérant un entretien minime. Mme Rohner demande si d'autres critères que le coût sont pris en compte dans le choix des nouveaux arbres, comme par exemple la diversité des essences, la capacité d'absorption de polluants et l'intégration esthétique de la plante, notamment. D'autre part, elle souhaite savoir si un plan de gestion globale et durable existe, garantissant une adéquation entre les futurs développements urbains et les variétés choisies.

Mme Françoise Collarin indique que le choix des arbres se porte sur des essences indigènes, sans tenir compte d'un principe économique particulier. Le plan de gestion existe, Delémont étant peut-être une des seules localités disposant d'un plan directeur *Nature en ville*, qui fixe des règles précises en matière de gestion des rues, allées et jardins et des arbres plantés dans les jardins privés. Mme Collarin souligne que seuls les arbres malades sont en principe abattus. Toutefois, certains ont été enlevés aux abords de passages pour piétons pour des raisons de visibilité et de sécurité.

Mme Magali Rohner est partiellement satisfaite.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, informe qu'à l'occasion du Feu des Brandons, une voiture de police a bloqué la circulation au carrefour de la route de Porrentruy et des Vies-Ste-Catherine, afin de libérer le passage pour le cortège qui se déplaçait de la Vieille Ville aux Prés-Roses. Des automobilistes ont forcé le passage, ce qui aurait pu provoquer un accident. Il demande au Conseil communal s'il a connaissance de ces faits et s'il entend améliorer la sécurité du cortège, à l'instar de la pratique en place pour celui de Saint-Nicolas.

M. Pierre Kohler, maire, réprovoque ce genre de comportement, qu'il qualifie d'inadmissible et d'inacceptable. Il priera la Police locale de prendre des mesures, notamment pour bloquer la circulation et pour amender les automobilistes ne respectant pas les consignes.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

5. **ABROGATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, M. Kohler renonçant à commenter le message, souhaite connaître les différences entre le règlement à abroger et la nouvelle convention avec le Canton de Neuchâtel, dont il doute du bien-fondé en raison de la préparation de la réunification avec une partie du Canton de Berne. Toutefois, il relève que la convention prévoit le recours à la vidéosurveillance, à des conditions précises, toute requête devant notamment être soumise à l'autorisation du proposé à la protection des données. Aussi, M. Baettig souhaite des renseignements à ce sujet.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle la formation mise en place par le Canton et destinée aux élus. D'autre part, il met en évidence les niveaux d'autorités existant en Suisse ainsi que les différentes législations en vigueur, dont les règlements communaux, qui ne doivent pas être contraires aux constitutions et lois cantonales et fédérales. Dans le cas présent, la Commune disposait d'un règlement concernant la protection des données, devenu caduc par l'adoption, par le Canton, d'une convention en la matière, en collaboration avec le Canton de Neuchâtel. En effet, cette convention étant de niveau supérieur à celui de la Commune, cette dernière doit s'adapter ou abroger son propre règlement. A ce jour, la Ville n'a plus aucune compétence en matière de protection de données, raison pour laquelle M. Kohler invite M. Baettig à adresser sa question au Parlement ou à sa commission gérant les accords intercantonaux. De même, il le prie d'adresser ses requêtes aux autorités compétentes, ce qui, selon lui, évitera des discussions inutiles.

DECISION : le règlement communal sur la protection des données à caractère personnel est abrogé à la majorité évidente, avec un avis contraire.

6. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/13 - "LE VOTE PAR CORRESPONDANCE EST-IL UNE BOÎTE NOIRE ?"**, UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant à l'objet précédent, est d'avis qu'aucune leçon civique ne permet de répondre aux questions et déplore les propos peu respectueux et inappropriés de M. Kohler à son égard. Développant son interpellation, M. Baettig rappelle les problèmes survenus dans le Jura lors

d'élections récentes et découlant du vote par correspondance, qui peut générer des captations de suffrages. Vu les votations importantes de fin novembre, il estime opportun d'aborder ce sujet. M. Baettig relève les risques de fraude de ce mode de vote, par imitation de signature notamment, qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une question au Parlement jurassien il y a quelques années. Conscient que la loi régissant ce vote n'est pas de compétence communale, il invite toutefois l'Exécutif à établir un bilan de la situation qui prévaut à Delémont, notamment les éventuelles failles, et à proposer des modifications de sécurité, par exemple le dépôt des votes par correspondance durant certaines heures, l'instauration de la signature électronique identifiable ou le renoncement à ce mode de votation en cas de situation exceptionnelle, comme le pratique le Canton de Berne. M. Baettig s'interroge également sur les conditions de stockage des bulletins à l'Hôtel de Ville.

M. Pierre Kohler, maire, indique que les enveloppes de vote par correspondance transmises par la Poste sont comptabilisées chaque jour par la Chancellerie, de même que celles déposées dans la boîte aux lettres de la Police locale, cette dernière les insérant de suite dans des urnes scellées entreposées dans une chambre forte. C'est également la Police locale qui possède le matériel à sceller, de même que toutes les clés. En ce qui concerne le traitement du vote par correspondance, M. Kohler informe qu'il a lieu le samedi après-midi à l'Hôtel de Ville, comme le permet la loi cantonale ad hoc, sous la direction du président et du secrétaire du Bureau de vote. Une fois l'urne descendue, les enveloppes sont ouvertes et remises aux membres du Bureau de vote qui vérifient que la carte de légitimation soit signée et qu'un seul bulletin de vote figure par objet. Les bulletins sont ensuite timbrés au verso. Le Bureau de vote compte les cartes de vote, dont le nombre doit correspondre au relevé de la Chancellerie, après déduction des votes écartés pour des raisons formelles (carte non signée, par exemple). Enfin, pour préserver le secret du vote, les bulletins ne sont ni triés ni comptés. A la fin de cette procédure, les bulletins et les cartes de vote sont réinsérés dans les urnes qui, après avoir été à nouveau scellées, sont entreposées dans une chambre forte jusqu'au dimanche midi, lorsque le Bureau de vote procède au dépouillement de la votation.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, demande une analyse du risque potentiel à Delémont, le repérage des failles éventuelles et des propositions de modifications assurant la sécurité, comme par exemple le dépôt des votes durant certaines heures et l'instauration de la signature électronique identifiable, entre autres.

M. Pierre Kohler, maire, ne peut répondre à ces dernières questions vu que l'organisation du vote par correspondance est régie par la loi cantonale. Par ailleurs, il semble que même le vote électronique soit contesté, étant donné que les fraudes informatiques existent.

7. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.02/13** - "Position du Conseil de Ville sur le projet de fusion de communes", PLR, M. Christophe Günter
- **question écrite 2.03/13** - "Liaisons particulières... Quelles conséquences ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **interpellation 3.02/13** - "Urgences policières à l'hôpital ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **interpellation 3.03/13** - "UAPE, classes primaires : politique communale et projet en cours", PS, Mme Christel Lovis
- **postulat 4.01/13** - "Meurtres en série d'espèces indigènes : des mesures simples à prendre ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.01/13** - "Déclaration des intérêts des membres des autorités communales", PS, M. Alphonse Poupon
- **motion 5.02/13** - "Mesures visant à compenser la baisse des rentrées fiscales induite par l'harmonisation fiscale des couples mariés", PLR, M. Julien Crevoisier
- **motion 5.03/13** - "Sécurité des enfants", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher
- **motion 5.04/13** - "Renforcer et approfondir la démocratie par la création d'une « Conférence de citoyens tirés au sort »", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.05/13** - "Un soutien communal pour trouver un local commun aux sociétés locales", PS, M. Jude Schindelholz

La séance est levée à 19 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Anne Froidevaux

Nadia Maggay

Delémont, le 3 avril 2013